



**3<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Mardi le 8 mars 2022, 19 h,  
Séance tenue en visioconférence**

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :**

M. Réjean Martel	Président
M. Laurier Bérubé	Vice-président
M <sup>me</sup> Aline Dumont	Secrétaire
M <sup>me</sup> Alicia Montoni	Trésorière
M. Sébastien Deveault	Administrateur
M. Lothar Marzell	Administrateur
M <sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel	Administratrice
M <sup>me</sup> Maude Lortie	Administratrice
M <sup>me</sup> Élisabeth Rancourt	Administratrice
M <sup>me</sup> Julianne Bossé	Administratrice

**II Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques
M <sup>me</sup> Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau
M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge – Laurentien
M <sup>me</sup> Carolyne Larouche	Service des transports et mobilité intelligente
M. Sergio Marques	Service des transports et mobilité intelligente
M. Alexandre Potvin	Urbaniste Ville de Québec

**ÉTAIENT ABSENTS :**

-

Quatre citoyen.ne.s sont présent.e.s

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M<sup>me</sup> Alicia Montoni devant quitter plus tôt, M. Réjean Martel suggère de passer le point trésorerie après le suivi du procès-verbal de la dernière séance.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Présentation sur les aménagements prévus concernant le <a href="#">chemin d'écoliers désigné pour l'école primaire Jouvence</a>	19 h 02
4.	Demande d'opinion au CQ concernant une <a href="#">modification réglementaire dans une zone du parc industriel Colbert</a>	19 h 50
5.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi 8 février 2022	20 h 10
6.	Suivi au procès-verbal <ul style="list-style-type: none"><li>• Retour sur la rencontre d'informations sur la politique de viabilité hivernale du 17 février 2022;</li><li>• Résolution sur le PDZA;</li><li>• Assemblée générale du Conseil de quartier</li></ul>	20 h 10
7.	Période d'intervention des citoyens	20 h 20
8.	Dossier du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dossier sécurité près des écoles</b> : Résultat du sondage et actions futures</li><li>• <b>Stratégie de sécurité routière 2020-2024</b> : projet du conseil de quartier</li><li>• <b>Dossier agricole</b></li><li>• <b>Autre(s) dossier(s)</b></li></ul>	20 h 30
9.	Période d'intervention des conseillers municipaux	21 h 00
10.	Trésorerie	21 h 10
11.	Informations et correspondance	21 h 15
12.	Levée de l'assemblée	21 h 20

### RÉSOLUTION CQA-22-CA-09

Sur proposition de M<sup>me</sup> Alicia Montoni, appuyée par M<sup>me</sup> Maude Lortie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification susmentionnée.

*Adoptée à l'unanimité*

### **3. PRÉSENTATION SUR LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS CONCERNANT LE CHEMIN D'ÉCOLIERS DÉSIGNÉ POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE JOUVENCE**

M. Ernesto Salvador Cobos présente la démarche pour cette présentation, ainsi que le déroulement de la période de questions.

M. Louis Martin fait une brève présentation de ce projet, issu de la révision des chemins scolaires de la Ville dans le cadre de sa Stratégie de sécurité routière.

M<sup>me</sup> Carolyne Larouche partage, à l'aide d'un support visuel, les [aménagements qui seront réalisés en 2022 autour de l'école Jouvence](#) pour sécuriser le cheminement scolaire. Elle présente d'abord la mise en contexte, les axes d'interventions (ralentir, être courtois, sécuriser) et les critères d'interventions. Un questionnaire sur les habitudes de déplacement des élèves et des membres du personnel a notamment été réalisé en 2020-2021. Elle poursuit avec les concepts d'aménagement et les principes généraux découlant du principe de «la bonne intervention au bon endroit».

M. Sergio Marques prend la relève et présente les faits saillants concernant l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ; ce sont la vitesse et le comportement des automobilistes qui sont principalement les éléments sur lesquels il fallait intervenir. Il passe ensuite aux faits saillants pour l'école primaire Jouvence et aux interventions prévues : un trottoir d'une largeur de 1m75 sur la rue St-Yves, entre la rue Huot et la rue Thivierge, où la chaussée sera ainsi réduite en vue de faire ralentir les automobilistes, ainsi que deux nouveaux arrêts toutes directions qui seront aussi installés aux intersections des rues Huot et Champs-Élysées. La traverse piétonne à l'intersection des Champs-Élysées sera également décalée devant l'école. Il mentionne enfin l'installation de deux panneaux lumineux autour de l'école indiquant la présence d'une zone scolaire.

M. Sergio Marques termine la présentation avec l'échéancier du projet.

Les membres de l'assemblée sont invités à énoncer leurs questions et leurs commentaires.

M<sup>me</sup> Maude Lortie se questionne sur la traverse devant l'école par rapport au débarcadère d'autobus. M. Sergio Marques mentionne que les zones d'autobus et de débarcadères pour les parents seront modifiées, mais il prend en note la préoccupation.

M. Réjean Martel s'interroge sur la transition sans trottoir / avec trottoir sur la rue St-Yves. M. Sergio Marques répond que le trottoir sera aménagé avec une saillie sur le côté nord de la rue Thivierge, de façon à que la transition soit facile pour l'automobiliste.

Un citoyen s'interroge aussi par rapport au débarcadère d'autobus devant l'école et à la présence de brigadiers scolaires. M. Sergio Marques explique que ce sont des techniciens de la Ville qui peuvent donner un avis sur la nécessité de brigadiers, mais il prend en note les préoccupations du citoyen.

Une citoyenne se questionne sur le déneigement des trottoirs faisant partie du cheminement scolaire. M. Sergio Marques répond que ces trottoirs sont prioritaires

lors d'opérations de déneigement, mais qu'il peut y avoir des anomalies étant donné les renouvellements de contrats avec les déneigeurs.

M. Sébastien Deveault mentionne qu'il y a eu de très bons résultats avec les aménagements apportés autour de l'école des Primevères et qu'il serait bon d'avoir un suivi sur les aménagements de l'école Jouvence.

#### **4. DEMANDE D'OPINION AU CQ CONCERNANT UNE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DANS UNE ZONE DU PARC INDUSTRIEL COLBERT**

M. Ernesto Salvador Cobos présente, à l'aide d'un soutien visuel, la démarche de consultation citoyenne ainsi que le déroulement de la demande d'opinion.

M. Alexandre Potvin partage ensuite, à l'aide d'un support visuel, le projet de modification de la limite de la superficie maximale de plancher pour le groupe d'usages C38 dans la zone concernée.

Une entreprise dédiée à la vente et la réparation de camions souhaite pouvoir agrandir son espace intérieur (bâtiments) en raison de la dimension des véhicules vendus ou réparés. Toutefois, dans la zone visée (36453lp), la superficie de plancher maximale à l'intérieur d'un bâtiment établie pour ce groupe d'usages (C38) n'est pas suffisante.

Il est donc proposé de retirer la limite de la superficie maximale de plancher pour le groupe d'usages C38 dans la zone concernée, afin de permettre une plus grande latitude dans l'aménagement intérieur des bâtiments pour un usage principal de vente et de réparation de camions.

Cette modification n'entraînera pas d'impact à l'extérieur, puisqu'aucune superficie maximale n'est déterminée pour un bâtiment.

La zone concernée est située dans le quartier de l'Aéroport, approximativement à l'est de l'avenue Blaise-Pascal, au sud de l'Autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de l'Autoroute Henri-IV et au nord du boulevard du Versant-Nord. Jusqu'à ce soir, la Ville n'a pas reçu de questions ou de commentaires des citoyens.

Les membres du Conseil sont invités à énoncer leurs questions et leurs commentaires.

#### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-10**

Sur proposition de M. Réjean Martel, dûment appuyé, il est résolu d'approuver la demande de modification de la limite de la superficie maximale de plancher pour le groupe d'usages C38 dans la zone 36453lp.

*Adoptée à l'unanimité*

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2022**

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. M. Lothar Marzell propose la modification du point 6.1 : «M. Lothar Marzell informe que le comité de suivi de la VDAAA s'est réuni le 25 janvier dernier. Un bref bilan de la mise en œuvre de la VDAAA a été présenté suivi d'un questionnement sur la suite à donner à la VDAAA qui termine en 2025. L'idée de relancer la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été évoquée.»

### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-11**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Aline Dumont, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 8 février 2022 avec la modification susmentionnée.

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

### **6.1 Retour sur la rencontre d'informations sur la politique de viabilité hivernale du 17 février 2022**

M. Réjean Martel, M. Sébastien Deveault et M<sup>me</sup> Aline Dumont ont assisté à la rencontre d'informations sur la politique de viabilité hivernale du 17 février dernier. M. Réjean Martel a trouvé qu'il y avait beaucoup de similitudes avec ce qui avait été présenté il y a quelques mois.

On lui a mentionné que la politique se trouve sur le site de la Ville, mais il souhaiterait que chaque citoyen soit mieux informé par rapport à sa rue.

### **6.2 Résolution sur le PDZA**

M. Ernesto Salvador Cobos signale que la résolution sera envoyée ce soir à la Ville.

M. Louis Martin a reçu une invitation à une activité de sensibilisation et d'échange 28 mars prochain, pour le chantier ZéN, qui fait partie du projet Collectivités ZéN, visant à rassembler des acteurs clés de tous les secteurs de la région de Québec autour d'une démarche inclusive de transition écologique empreinte de justice sociale. Cette activité offre une occasion de se familiariser avec les possibilités du PDZA, à travers des expertises et témoignages, ainsi que d'initier un dialogue constructif avec divers acteurs du milieu intéressés par les enjeux sociaux, écologiques et agricoles.

### **6.3 Assemblée générale du Conseil de quartier**

M. Réjean Martel rappelle que l'AGA aura lieu mardi le 12 avril prochain, suite à laquelle il y aura un C.A. pour répartition des tâches entre les nouveaux administrateur.trice.s.

Il sonde les membres du Conseil à savoir s'ils souhaitent tenir l'AGA en présentiel et en virtuel, avec les avantages et désavantages présentés par M. Ernesto Salvador Cobos.

Les autres points seront traités dans la section *Dossiers du Conseil*.

## **7. TRÉSORERIE**

M<sup>me</sup> Alicia Montoni informe qu'il y a actuellement 2 326,60 \$ au compte. Une facture sera réglée pour les frais de publicité pour la diffusion des capsules-vidéos de sécurité routière.

### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-12**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu de verser 317,86 \$ à M<sup>me</sup> Élisabeth Rancourt pour le remboursement des frais de publicité pour la diffusion des capsules-vidéos de sécurité routière.

*Adoptée à l'unanimité*

### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-13**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Alicia Montoni, appuyée par M<sup>me</sup> Julianne Bossé, il est résolu de verser 80\$ à M<sup>me</sup> Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la séance du Conseil de l'Aéroport du 8 mars 2022.

*Adoptée à l'unanimité*

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Il n'y a pas d'intervention.

## **9. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER**

### **9.1 Dossier sécurité près des écoles : Résultats du sondage et actions futures**

À l'aide d'un support visuel, M. Sébastien Deveault et M<sup>me</sup> Élisabeth Rancourt présentent aux membres du Conseil les résultats du sondage (en date du 7 mars 2022) sur l'intérêt des citoyens pour le déneigement de la passerelle piétonne entre la rue Buffon et la rue de l'Étincelle.

Deux affiches ont été installées de chaque côté de la passerelle et 1110 affichettes ont été distribuées. 174 personnes sur 222 répondants ont mentionné que le fait que la passerelle ne soit pas déneigée est un irritant et 199 personnes sur 222 souhaitent que la passerelle soit déneigée.

M. Sébastien Deveault lit quelques commentaires laissés par les répondants au sondage. Il suggère de mobiliser les autorités de la Ville à déneiger la passerelle avec l'équipement et le procédé adéquats, de rencontrer les citoyens limitrophes et d'ajouter un point spécifique à ce sujet aux rencontres du Conseil de quartier.

M. Louis Martin est intéressé à obtenir ces résultats et à ce qu'ils soient transmis aux gens responsables du déneigement à la Ville. Le sondage est désormais fermé.

#### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-14**

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu de déposer à la Ville les résultats du sondage sur le déneigement de la passerelle piétonne entre la rue Buffon et la rue de l'Étincelle pour que le service du déneigement puisse en faire l'analyse.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **9.2 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier**

Les vidéos ont été diffusées sur les réseaux sociaux et obtiennent de bons commentaires. Des démarches sont en cours pour une potentielle diffusion sur un média officiel.

#### **9.3 Dossier agricole**

Il n'y a pas de nouveaux développements. Le sujet sera traité lors du C.A. d'avril après l'AGA.

#### **9.4 Résolution sur une piste cyclable sur la route de l'Aéroport**

M. Laurier Bérubé a préparé un projet de résolution à soumettre à la Ville.

#### **RÉSOLUTION CQA-22-CA-15**

- Considérant que le développement du réseau cyclable est dorénavant intégré à la notion de mobilité active ;
- Considérant que par la mobilité active on entend la marche, le jogging, le patin à roues alignées, les fauteuils roulants, le vélo et tout autre mode de déplacement ;
- Considérant que la ville de Québec place la mobilité active au cœur de son développement et se dotera en 2022 d'une vision porteuse et forte ;
- Considérant que la Vision de la mobilité active permettra de mettre en place différentes actions pour encourager un nombre grandissant de citoyens à troquer leur véhicule motorisé pour les transports actifs dans leurs déplacements quotidiens ;
- Considérant que la route de l'Aéroport est un axe nord-sud permettant, en plus de desservir les services situés sur celle-ci et le secteur agricole, d'avoir accès au boulevard Hamel, aux nombreuses entreprises qui s'y trouvent, à sa voie cyclable, à la base de Plein Air de Sainte-Foy et au centre-ville ;

- Considérant que dans le mémoire sur la vision de la mobilité active déposé en mars 2021 par le Conseil de quartier de l'Aéroport, l'une des demandes était l'ajout d'un lien cyclable sur la route de l'Aéroport afin d'y sécuriser les piétons et les vélos ;

Il est proposé par M. Laurier Bérubé et appuyé par M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel de demander à la Ville de Québec de réaliser les travaux nécessaires afin de doter l'environnement de la route de l'Aéroport des infrastructures nécessaires à la mobilité active.

*Adoptée à l'unanimité*

M. Louis Martin indique qu'un nouveau projet de mobilité active sera présenté à Cap-Rouge et il s'est informé sur le processus pour démarrer un tel projet. Il indique qu'un mémoire sert de bon point de départ. Le Conseil réfère donc au mémoire sur la Vision de la mobilité active qu'il a déposé en mars 2021.

#### 9.5 Autre(s) dossier(s)

Les autres dossiers seront traités ultérieurement.

## **10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. David Weiser indique que le conseil municipal a souligné les femmes pionnières en politique municipale à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme.

Il indique que la Ville se prépare, avec des organismes communautaires, à accueillir des réfugiés ukrainiens, suite aux répercussions de la guerre en Ukraine.

Il souligne en terminant que les activités de la Ville ont repris en grande partie.

M. Louis Martin mentionne qu'il y a eu lecture d'un avis sur le sommaire décisionnel PA2022-015 « Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'agriculture urbaine et à l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire, R.V.Q. 3056 »

Ce sommaire modifie quelques règlements en lien avec l'agriculture :

- Possibilité de vendre des produits maraîchers partout dans la ville : « Les petits kiosques temporaires de fruits et légumes pourront donc être installés partout, sous certaines conditions. »
- « Permettre la culture agricole à tous les usages et ne plus la limiter qu'à la toiture d'un bâtiment. Elle pourrait être située au sol, sous réserve du respect de certaines normes, notamment lorsqu'elle est effectuée en cour avant »
- « Autoriser les productions agricoles intérieures telles que l'hydroponie, l'aéroponie, l'aquaculture, l'aquaponie ou la culture de champignons en usage associé à tous les usages »
- « Afin d'étendre la possibilité de permettre une serre sur un toit à toutes les zones, »

- « Possible, pour les producteurs agricoles, de vendre leurs produits toute l'année dans un kiosque temporaire ou permanent. »
- « Autoriser un conteneur [afin de faire de l'agriculture à l'intérieur de celui-ci] dans toutes les cours et dans les toutes les zones, sauf celles à dominante Habitation »

Le règlement n'est pas encore en vigueur, il devrait être adopté sous peu.

Le conseiller explique également que suite à la proposition de M<sup>me</sup> Jackie Smith pour obtenir des alertes de smog communiquées de façon plus directe aux citoyens, le Comité exécutif du maire M. Bruno Marchand a [refusé d'aller de l'avant avec la proposition](#).

Il termine en mentionnant qu'étant donné les mauvaises conditions météorologiques, les patinoires seront fermées pour le reste de la saison.

## 11. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

M. Réjean Martel indique que le Conseil a reçu un courriel d'un citoyen sur la rue Bossuet qui se dit très satisfait du déneigement dans sa rue ainsi qu'un courriel d'un autre citoyen qui considère inapproprié le projet de tramway.

Il mentionne que la date avancée pour la rencontre abordant la rue Champigny Ouest aurait lieu le 27 avril.

Il a transmis au Conseil un courriel concernant une formation aux administrateur.trice.s de Conseil de quartier sur la collecte des résidus alimentaires.

M. Sébastien Deveault remercie les employé.e.s de la Ville qui s'occupent de l'entretien des arbres sur le boulevard Auclair.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 45.

Procès-verbal rédigé par M<sup>me</sup> Kathleen Breault et révisé par M. Réjean Martel et M<sup>me</sup> Aline Dumont.

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire

**MANDATÉ : Conseil de quartier de l'Aéroport**

**Numéro de dossier : GT2022-053**

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/> Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Tenue le mardi 8 mars 2022 à 19h par visioconférence.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36451Ip, R.C.A.3V.Q. 311 (parc industriel Colbert - District électoral du Plateau - Quartier de l'Aéroport)</i>
4. Présences		
<p><b>Membres avec droit de vote :</b></p> <p>M<sup>mes</sup> Aline Dumont, Alicia Montoni, Maude Lortie, Julianne Bossé, Elisabeth Rancourt et Lisa Baril-Gravel            MM. Laurier Bérubé, Sébastien Deveault, Lothar Marzell et Réjean Martel</p> <p><b>Membre(s) absent(s) :</b> Aucun</p> <p><b>Membres sans droit de vote :</b></p> <p>M. David Weiser, conseiller municipal du district électoral du Plateau            M. Louis Martin, conseiller municipal du district électoral de Cap-Rouge-Laurentien</p> <p><b>Personne-ressource :</b></p> <p>M. Alexandre Potvin, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale de la Ville de Québec</p> <p><b>Animation et rédaction du rapport :</b></p> <p>M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne</p>		
5. Informations présentées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de l'objectif et du déroulement de la séance</li> <li>Présentation des modifications proposées</li> </ul> <p><b>OBJET DE LA DEMANDE</b></p> <p>La modification règlementaire proposée a comme objectif de retirer la limite de la superficie maximale de plancher pour le groupe d'usages C38 dans la zone 36453Ip, afin de permettre aux entreprises une plus grande latitude dans l'aménagement intérieur des bâtiments pour un usage principal de vente et de réparation de camions.</p> <p><b>EXPOSÉ DE LA SITUATION</b></p> <p>La zone 36451Ip est située approximativement à l'est de l'avenue Blaise-Pascal, au sud de l'Autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de l'Autoroute Henri-IV et au nord du boulevard du Versant-Nord.</p> <p>L'entreprise TransDiff JDH Peterbilt (9388-7644 Québec inc.) possède un bâtiment situé au 2901, avenue Watt, dans la zone 36451Ip du parc industriel Colbert (secteur ouest, partie sud). Elle exerce ses activités dans la vente et la réparation de camions, en plus de réusiner des pièces et d'en entreposer pour redistribuer à ses autres succursales. Récemment, le bâtiment a été agrandi sur une partie du terrain qui est située dans la zone voisine, soit la zone 36453Ip. Dans la zone 36453Ip, il n'y a aucune superficie maximale de plancher établie pour le groupe d'usages C38, contrairement à la zone 36451Ip où celle-ci est limitée à 2 200 m<sup>2</sup>.</p> <p>Pour cette entreprise de vente et de réparation de camions, l'espace intérieur nécessaire à l'exercice de cet usage est grand en raison de la dimension des véhicules vendus ou réparés. La superficie de 2 200 m<sup>2</sup> n'est pas suffisante et c'est la raison pour laquelle est proposé de retirer la limite de la superficie maximale de plancher pour le groupe d'usages C38 dans la zone concernée. Cette modification n'entraînera pas d'impact à l'extérieur puisqu'aucune superficie maximale n'est déterminée pour un bâtiment.</p>		

**6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)**

À LA MAJORITÉ, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport présents recommandent d'approuver le projet de modification *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36451lp, R.C.A.3V.Q. 311 (parc industriel Colbert - District électoral du Plateau - Quartier de l'Aéroport).*

**7. Questions et commentaires du public**

**Nombre d'interventions du public : 0**

Sans objet.

**8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)**

1. Une administratrice fait noter que la modification réglementaire semble ne pas entraîner des conséquences ou des impacts dans le secteur environnant. Elle comprend qu'il s'agit de permettre à une entreprise qui se trouve dans un parc industriel d'agrandir un immeuble. Elle demande si cette interprétation du sujet est correcte.
  - **Réponse du représentant de la Ville.** *Effectivement, il n'y a pas de conséquences négatives identifiées du côté de la Ville. Actuellement, les zones voisines à la zone concernée n'ont pas la limite de la superficie maximale de plancher signalée de 2 200 m<sup>2</sup> pour le groupe d'usages C38. De ce fait, le projet de modification cherche à harmoniser la réglementation que l'on observe à l'heure actuelle dans les zones contiguës.*
2. Un administrateur demande si cette harmonisation fait partie des ajustements que la Ville apporte à des règlements omnibus que la Ville a approuvés en 2009.
  - **Réponse du représentant de la Ville.** *En effet, nous avons essayé de chercher l'origine de cette norme, mais nous n'avons pas trouvé des raisons de l'avoir implantée. Pour la Ville, cette modification n'a pas d'impact négatif.*

**9. Suivi recommandé**

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistante-greffière de l'arrondissement.  
Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

**Approuvé par**

**Préparé par**

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

Réjean Martel  
Président  
Conseil de quartier de l'Aéroport

Ernesto Salvador Cobos  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

23 mars 2022